

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ALMA

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 25 JANVIER 2016 À 18 H 30 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.**

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le Maire Marc Asselin,  
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
Messieurs les conseillers Jocelyn Fradette,  
Gilles Girard, Frédéric Tremblay et Pascal Pilote.

**ABSENCES MOTIVÉES :** Messieurs les conseillers Lucien Boily, Gino Villeneuve et Alain Fortin.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.**

**SONT AUSSI PRÉSENTS:** Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général,  
et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 18 h 40 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

**ADOPTION – RÈGLEMENT 034-2016 RÉGISSANT L'ADMINISTRATION, LA GESTION ET L'UTILISATION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AINSI QUE DE L'EAU POTABLE ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 034-2012**

026-02-2016

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté sa nouvelle Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie s'inscrit dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau, dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie contient des mesures destinées aux municipalités, notamment : la production d'un état de la situation et d'un plan d'action, incluant une liste de propositions de mesures d'économie d'eau et l'adoption d'une réglementation sur l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les services municipaux ont produit l'état de la situation et le plan d'action demandés et procédé à une refonte du règlement 034-2012 concernant l'administration des réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 034-2016 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,  
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,  
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 034-2016 régissant l'administration, la gestion et l'utilisation des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que de l'eau potable et remplaçant le règlement 034-2012."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**027-02-2016**

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 42.

  
\_\_\_\_\_  
greffier

  
\_\_\_\_\_  
maire